

# LE LIVRE DE RUTH

*Sujet et division du livre.* — Épisode bien connu, pris dans l'histoire des ancêtres de David. Ruth la Moabite (hébr., *Rut*; LXX, Ρούθ) en est vraiment le centre et l'héroïne; car c'est autour d'elle que se groupent les autres personnages et les divers incidents du récit. Ses malheurs, sa piété filiale, son désir ardent d'appartenir à la nation théocratique, son heureux mariage avec Booz, son rôle dans la généalogie des futurs rois d'Israël : tel est le résumé de ce délicieux tableau de famille, qui produit avec l'histoire agitée des Juges le plus frappant contraste.

Le premier chapitre sert d'introduction; les trois suivants contiennent le corps du récit, qui est intégralement consacré au mariage de Ruth avec Booz.

*Dates des faits et de la composition.* — La première ligne du livre, 1, 1, nous dit que Ruth vivait au temps des Juges. Mais on a tout naturellement cherché à préciser davantage. Josèphe, *Ant.*, v, 9, 1, recule les faits jusqu'à la judicature du grand prêtre Héli; ce qui est une époque trop tardive. En rapprochant iv, 21 de Matth. 1, 5, nous voyons que le père de Booz, Salmon, avait épousé la célèbre Rahab, Jos. 11, 1; d'où il suit que Booz était né un certain temps après la prise de Jéricho.

Les écrivains rationalistes prétendent sans raison que le livre de Ruth n'aurait été rédigé qu'à l'époque de la captivité babylonienne. Le Talmud<sup>1</sup> en attribue la composition à Samuel : ce qui n'est pas impossible, quoique les preuves positives fassent défaut. L'auteur, quel qu'il soit, paraît avoir été contemporain du roi David, puisqu'il s'arrête au nom de ce prince dans la généalogie finale (iv, 18-22).

*La place du livre de Ruth dans le canon biblique.* — Dans la Bible hébraïque, il occupe le second rang parmi les cinq *Megillot*, qui font eux-mêmes partie des *Ketubim* ou Hagiographes<sup>2</sup>. Il semblerait pourtant que les Juifs eux-mêmes le plaçaient primitivement aussitôt après les Juges, comme les Septante et la Vulgate : en effet, Josèphe<sup>3</sup> compte ces deux écrits comme n'en formant qu'un seul.

*Le but et l'importance du livre.* — Il est visible que l'histoire de Ruth n'a été conservée par écrit qu'en vue de la liste généalogique qui la termine; le livre a donc pour but d'établir la série de quelques-uns des ancêtres de David, le fondateur de la race royale. Mais l'intention du divin inspirateur de l'écrivain allait au delà de ce premier but : l'Esprit-Saint voulait surtout fixer, pour cette période, la liste des ancêtres du Messie. Cela ressort clairement du passage parallèle

---

<sup>1</sup> Traité *Baba Bathra*, f. 14, b. — <sup>2</sup> Voyez la p. 13 du t. I. — <sup>3</sup> *C. Apton*, I, 8.

Matth. 1, 3<sup>b</sup>-5; et telle était bien la pensée des premiers interprètes chrétiens. *Cur scripta est de Ruth historia? Primum propter Christum Dominum*<sup>1</sup>. De plus, suivant Origène<sup>2</sup>, l'union de Booz et de Ruth symbolise celle des Israélites et des Gentils au sein de l'Église du Christ. Sous ce double rapport, le livre de Ruth est donc réellement « au seuil de l'Évangile » : ce qui lui donne une importance capitale, malgré sa brièveté.

En outre, il complète l'histoire des Juges. Sans lui nous n'aurions connu Israël que d'une manière très imparfaite, et seulement par le dehors, durant cette époque tragique. Mais voici que ce petit livre nous révèle la vie intime des pieux Israélites d'alors, et nous la montre sous son jour le plus favorable. C'est la paix des champs après le cliquetis des armes, un ensemble de scènes gracieuses après les rudes exploits de la guerre. « Tableau tout idyllique; » « œuvre d'art exquise, d'un charme inexprimable, » digne de faire partie des écrits inspirés.

---

<sup>1</sup> Théodoret. *In Ruth.* — <sup>2</sup> *Ruth.*

# RUTH

## CHAPITRE I

1. Au temps où les Juges gouvernaient, sous l'un d'entre eux il arriva une famine dans le pays. Et un homme partit de Bethléem de Juda, et s'en alla avec sa femme et ses deux fils au pays des Moabites pour y passer quelque temps.

2. Il s'appelait Elimelech et sa femme Noémi. L'un de ses fils s'appelait Mahalon, et l'autre Chélon; et ils étaient Ephrathéens de Bethléem de Juda. Etant donc venus au pays des Moabites, ils y demeurèrent.

3. Elimelech, mari de Noémi, mourut ensuite, et elle resta avec ses deux fils,

4. qui épousèrent des filles de Moab, dont l'une s'appelait Orpha et l'autre Ruth. Après avoir passé dix ans dans ce pays-là,

5. ils moururent tous deux, savoir

1. In diebus unius judicis, quando iudices præerant, facta est fames in terra. Abiitque homo de Bethlehem Juda, ut peregrinaretur in regione Moabitide cum uxore sua ac duobus liberis.

2. Ipse vocabatur Elimelech, et uxor ejus Noemi; et duo filii, alter Mahalon, et alter Chelion, Ephrathæi de Bethlehem Juda. Ingressisque regionem Moabitidem, morabantur ibi.

3. Et mortuus est Elimelech, maritus Noemi; remansitque ipsa cum filiis,

4. qui acceperunt uxores Moabitidas, quarum una vocabatur Orpha, altera vero Ruth. Manseruntque ibi decem annis,

5. et ambo mortui sunt, Mahalon vi-

§ I. — *Ruth vient fixer son séjour à Bethléem.*  
I, 1-22.

1<sup>o</sup> Premier mariage et veuvage de Ruth.  
I, 1-5.

CHAP. I. — 1-2. Elimelech et sa famille émigrent sur le territoire de Moab. — *In diebus... quando iudices...* Les mots *unius judicis* sont omis dans l'hébreu. Date très générale. — *Fames in terra*: dans la Palestine cisjordanienne. Quelques interprètes, sans motifs suffisants, rattachent cette famine aux incursions madianites racontées au livre des Juges, vi, 1 et ss. — *De Bethlehem Juda*: la plus importante des deux cités de ce nom; l'autre était dans la tribu de Zabulon. Cf. Jos. xix, 15; Jud. xii, 8. — *Ut peregrinaretur*. C.-à-d. pour habiter en qualité d'étranger (*gur*); comme autrefois Abraham et Isaac (Gen. xii, 10; xxvi, 1). — *In regione Moabitide*. Hébr.: dans les champs de Moab;

expression qu'on retrouve Gen. xiv, 7; Num. xxi, 20, etc. Le pays de Moab était situé à l'est du Jourdain, au sud de l'Arnon (*Atl. géogr.*, pl. vii); sa richesse et sa fertilité attirèrent Elimelech. — *Mahalon, Chelion*. Ici et au vers. 5, Mahalon est mentionné le premier; le second, au contraire, un peu plus loin, iv, 9. On croit qu'il était l'aîné. — *Ephrathæi*. Bethléem s'était autrefois appelée Ephratha (cf. iv, 11; Gen. xxx, 16, 19); de là le nom d'Ephrathéens que l'on donnait encore à ses habitants.

3-5. Mort d'Elimelech et de ses deux fils. — *Mortuus Elimelech*: probablement peu de temps après son installation sur le sol moabite. — *Uxores Moabitidas*: contrairement à l'esprit de la loi mosaïque. D'après iv, 10, Mahalon avait épousé Ruth; Chélon, Orpha. — *Remansitque mulier...* Triste refrain (cf. 3<sup>b</sup>); mais la situation actuelle était beaucoup plus désolée qu'après la mort d'Elimelech.

delicet et Chelion; remansitque mulier orbata duobus liberis ac marito.

6. Et surrexit ut in patriam pergeret, cum utraque nuru sua, de regione Moabitide; audierat enim quod respexisset Dominus populum suum, et dedisset eis escas.

7. Egressa est itaque de loco peregrinationis suæ, cum utraque nuru; et jam in via revertendi posita in terram Juda,

8. dixit ad eas: Ite in domum matris vestræ; faciat vobiscum Dominus misericordiam, sicut fecistis cum mortuis et mecum.

9. Det vobis invenire requiem in domibus virorum quos sortitura estis. Et osculata est eas. Quæ elevata voce flere cœperunt,

10. et dicere: Tecum pergemus ad populum tuum.

11. Quibus illa respondit: Revertimini, filiæ meæ; cur venitis mecum? num ultra habeo filios in utero meo, ut viros ex me sperare possitis?

12. Revertimini, filiæ meæ, et abite; jam enim senectute confecta sum, nec apta vinculo conjugali; etiam si possem hæc nocte concipere, et parere filios,

13. si eos expectare velitis, donec crescant, et annos pubertatis impleant, ante eritis vetulæ quam nubatis. Nolite, quæso, filiæ meæ; quia vestra angustia

Mahalon et Chéliion; et Noémi demeura seule, ayant perdu son mari et ses deux enfants.

6. Elle se leva donc pour retourner dans sa patrie avec ses deux belles-filles, qui étaient de Moab; car elle avait appris que le Seigneur avait regardé son peuple, et qu'il leur avait donné de quoi manger.

7. Elle sortit donc avec ses deux brus de cette terre étrangère; et, étant déjà en chemin pour retourner au pays de Juda,

8. elle leur dit: Allez dans la maison de votre mère; que le Seigneur use de sa bonté envers vous, comme vous en avez usé envers ceux qui sont morts et envers moi.

9. Qu'il vous fasse trouver votre repos dans la maison des maris que vous prendrez. Elle les baisa ensuite; et ses deux brus se mirent à pleurer, et élevant la voix, elles lui dirent:

10. Nous irons avec vous vers votre peuple.

11. Noémi leur répondit: Retournez, mes filles; pourquoi venez-vous avec moi? Ai-je encore des enfants dans mon sein pour vous donner lieu d'attendre de moi des maris?

12. Retournez, mes filles, et allez-vous-en; car je suis déjà usée de vieillesse, et hors d'état de rentrer dans les liens du mariage. Quand même je pourrais concevoir cette nuit et enfanter des fils,

13. si vous vouliez attendre qu'ils fussent grands et en âge de se marier, vous seriez devenues vieilles avant de les pouvoir épouser. Non, mes filles, ne faites

2° Noémi revient à Bethléem avec Ruth. I, 6-22.

6. Introduction. — *Surrexit ut pergeret*. Sans doute peu après la mort de ses fils. — *Cum utraque nuru*: ni Orpha ni Ruth ne veulent se séparer de leur belle-mère; elles se mettent en route avec elle pour aller se fixer définitivement à Bethléem. — *Audierat enim*... Motif de la détermination de Noémi; sans parler de l'isolement qu'elle ressentait maintenant sur la terre étrangère. — *Respexisset*. Dans l'hébreu: avait visité. Métaphore fréquente pour marquer le retour de la bienveillance divine après un temps d'épreuve.

7-13. Noémi presse ses brus de se séparer d'elle. Scène tout à fait pathétique. — *Dixit ad eas*. Il est touchant de la voir oublier sa propre consolation, pour ne songer qu'à leur intérêt. — *In domum matris*. Expression délicate. Ruth pourtant avait encore son père (cf. II, 11). Quoique Noémi eût un cœur de mère pour ses brus, elle ne possédait pas de maison pour les recevoir. —

Double souhait avant de les quitter: l'un général (8°), la bénédiction de Dieu en échange de leur dévouement si fidèle (*cum mortuis et mecum*); l'autre spécial (9°), un nouveau mariage qui leur procurera le bonheur. — *Et osculata*...: pour prendre congé d'elles. — *Tecum pergemus*... Elles sont d'abord inébranlables l'une et l'autre dans leur résolution. — *Revertimini*. Noémi, pour les convaincre, développe dans les termes les plus touchants, les plus affectueux, les motifs qu'elles ont de se séparer d'elle. — *Ut viros ex me*... Allusion à la loi du lévirat, en vertu de laquelle le frère ou le plus proche parent d'un Israélite mort sans enfant devait épouser la veuve du défunt. Cf. Gen. xxxviii, 8; Deut. xxv, 5. Noémi dit tristement à ses brus qu'elle n'a pas d'autres fils à leur faire épouser. — *Vestra angustia magis*... Même traduction dans les LXX et le syriaque. L'hébreu porte: « C'est beaucoup plus amer pour moi que pour vous. » En effet, Noémi était la plus à plaindre.

point cela, je vous prie; car votre affliction ne fait qu'accroître la mienne, et la main du Seigneur s'est appesantie sur moi.

14. Elles élevèrent donc encore leur voix, et recommencèrent à pleurer. Orpha baisa sa belle-mère, et s'en retourna; mais Ruth s'attacha à Noémi sans vouloir la quitter.

15. Noémi lui dit : Voilà votre sœur qui est retournée à son peuple et à ses dieux; allez-vous-en avec elle.

16. Ruth lui répondit : Ne vous opposez point à moi en me portant à vous quitter et à m'en aller; car en quelque lieu que vous alliez, j'irai; et partout où vous demeurerez, j'y demeurerai aussi : votre peuple sera mon peuple, et votre Dieu sera mon Dieu.

17. La terre où vous mourrez me verra mourir, et je serai ensevelie où vous le serez. Que Dieu me traite dans toute sa rigueur, si jamais rien me sépare de vous, que la mort seule.

18. Noémi, voyant donc Ruth dans une résolution si déterminée d'aller avec elle, ne voulut plus s'y opposer ni lui persuader d'aller retrouver les siens.

19. Alors elles partirent ensemble, et elles arrivèrent à Bethléem. Dès qu'elles y furent entrées, le bruit en courut de toutes parts, et les femmes disaient : Voilà cette Noémi.

20. Noémi leur dit : Ne m'appelez plus Noémi, c'est-à-dire belle; mais appelez-moi Mara, c'est-à-dire amère; parce que le Tout-Puissant m'a toute remplie d'amertume.

21. Je suis sortie d'ici pleine, et le Seigneur m'y ramène vide. Pourquoi donc m'appelez-vous Noémi, puisque le Seigneur m'a humiliée, et que le Tout-Puissant m'a comblée d'affliction?

magis me premit, et egressa est manus Domini contra me.

14. Elevata igitur voce, rursum flere cœperunt. Orpha osculata est socrum, ac reversa est; Ruth adhæsit socri suæ.

15. Cui dixit Noemi : En reversa est cognata tua ad populum suum et ad deos suos; vade cum ea.

16. Quæ respondit : Ne adverseris mihi ut relinquam te et abeam; quocumque enim perrexeris, pergam, et ubi morata fueris, et ego pariter morabor. Populus tuus populus meus, et Deus tuus Deus meus.

17. Quæ te terra morientem susceperit, in ea moriar, ibique locum accipiam sepulturæ. Hæc mihi faciat Dominus, et hæc addat, si non sola mors me et te separaverit.

18. Videns ergo Noemi quod obstinato animo Ruth decrevisset secum pergere, adversari noluit, nec ad suos ultra reditum persuadere;

19. profectæque sunt simul, et venerunt in Bethlehem. Quibus urbem ingressis, velox apud cunctos fama percrebruit; dicebantque mulieres : Hæc est illa Noemi.

20. Quibus ait : Ne vocetis me Noemi (id est pulchram), sed vocate me Mara (id est amaram), quia amaritudine valde replevit me Omnipotens.

21. Egressa sum plena, et vacuam re-duxit me Dominus. Cur ergo vocatis me Noemi, quam Dominus humiliavit, et afflixit Omnipotens?

14-17. Départ d'Orpha; Ruth reste auprès de Noémi. — *Orpha... reversa* : à regret, mais éfrayée par le poignant tableau que sa belle-mère venait de tracer. — *Ruth adhæsit* : mot énergique, comme l'hébr. *dâdaq*. Noémi insiste encore et fait valoir un nouvel argument, l'exemple de son autre bru; mais Ruth demeure inébranlable, et son abnégation est à la hauteur de celle de Noémi : tandis qu'on lui rappelle son peuple et ses dieux (*ad deos...* : les deux jeunes femmes étaient demeurées païennes), elle fait cette réponse sublime, qui exprime l'union la plus parfaite : *Populus tuus...*, *Deus tuus...* La voilà désormais Israélite par le cœur, et adoratrice de Jéhovah par la foi. — *Hæc mihi...* Formule abrégée de serment, pour sceller sa promesse.

« Cela et cela : » c.-à-d. toute sorte de maux. C'est par le nom de Jéhovah (*Dominus*), désormais son Dieu, qu'elle s'engage à vivre et à mourir auprès de Noémi.

18-22. Noémi et Ruth arrivent à Bethléem. — *Adversari noluit*. L'hébreu a simplement : elle cessa de lui parler. — *Velox... fama...* C'était tout un événement pour une si petite ville. — *Hæc est illa...* L'hébreu emploie la forme interrogative : « Est-ce là Noémi ? » L'âge (vers. 5) et les soucis l'avaient beaucoup changée. — *Noemi* (hébr. : *No'omi*). La Vulgate ajoute la traduction ce nom : *id est pulchram*. De même pour *Mara*, synonyme du latin *amara*. — *Quia amaritudine...* Dans l'hébreu, *hëmar*; jeu de mots à l'orientale. Noémi motive ce changement de nom :

22. Venit ergo Noemi cum Ruth, Moabitide, nuru sua, de terra peregrinationis suæ, ac reversa est in Bethlehem, quando primum hordea metebantur.

22. Noëmi quitta donc avec Ruth la Moabite, sa belle-fille, la terre étrangère où elle avait demeuré, et elle revint à Bethléem lorsqu'on commençait à couper les orges.

## CHAPITRE II

1. Erat autem viro Elimelech consanguineus, homo potens, et magnarum opum, nomine Booz.

2. Dixitque Ruth, Moabitis, ad socrum suam : Si jubes, vadam in agrum, et colligam spicas quæ fugerint manus metentium, ubicumque clementis in me patrisfamilias reperero gratiam. Cui illa respondit : Vade, filia mea.

3. Abiit itaque, et colligebat spicas post terga metentium. Accidit autem ut ager ille haberet dominum nomine Booz, qui erat de cognatione Elimelech.

4. Et ecce ipse veniebat de Bethlehem, dixitque messoribus : Dominus vobis-

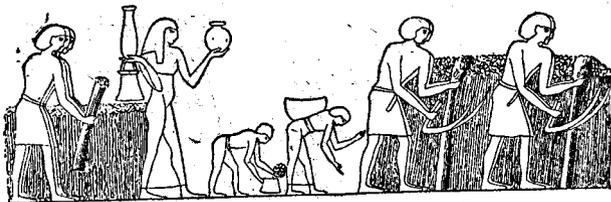
1. Or Elimelech avait un parent, homme puissant et extrêmement riche, appelé Booz.

2. Et Ruth la Moabite dit à sa belle-mère : Si vous l'agréez, j'irai dans quelque champ, et je ramasserai les épis qui seront échappés aux moissonneurs, partout où je trouverai quelque père de famille qui me témoigne de la bonté. Noëmi lui répondit : Allez, ma fille.

3. Elle s'en alla donc, et elle recueillait les épis derrière les moissonneurs. Or il arriva que le champ où elle était appartenait à Booz, le parent d'Elimelech.

4. Et étant venu lui-même de Bethléem, il dit à ses moissonneurs : Que le

egressa... plena; riche, parce qu'elle avait son mari et ses deux fils. — *Humiliavit*. Littéral : a témoigné contre moi. C.-à-d. a montré qu'il était irrité contre moi. Métaphore empruntée au langage judiciaire. — *Venit ergo*... Conclusion de cette première partie du récit, et transition à la suivante. — *Ruth Moabitide* : Ruth paraît avoir porté habituellement ce surnom à Bethléem. Cf. II, 2, 6; IV, 10. — *Quando... hordea*... C'est la plus précoce des moissons; elle a lieu d'ordinaire en Palestine vers la fin d'avril.



Scène de moisson. (Peinture égyptienne.)

### § II. — Le mariage de Ruth avec Booz. II, 1 — IV, 22.

1. Ruth glane dans les champs de Booz. II, 1-23.

Scène vivante et pittoresque, que l'on croirait reproduite tout exprès sur la figure ci-jointe. Voyez l'*Atl. archéol.*, pl. xxxiv, fig. 3-7.

CHAP. II. — 1. Booz. Le narrateur introduit ce nouveau personnage, qui va jouer le rôle le plus important après Ruth. — *Consanguineus*. Le mot hébreu est plus général : *môdâ*, une connaissance. — *Homo potens... magnarum opum*. Dans le texte, même locution qu'aux passages Jud, vi, 12 (voyez la note), et xi, 1; mais là

elle désignait la valeur guerrière, ici elle représente la richesse. La Vulgate a réuni les deux sens. — *Booz*. La forme hébraïque est *Bo'az*; nom qui sera donné plus tard à une des deux grandes colonnes du temple. Cf. III Reg. vii, 21.

2-3. Ruth va glaner avec l'autorisation de

Noëmi. — *Vadam... et colligam*... Ruth manifeste de nouveau toute son énergie et sa piété filiale; elle s'offre d'elle-même pour une occupation humiliante et pénible. — *Colligebat*. La loi mosaïque (Lev. xix, 9; xxiii, 22; Deut. xxiv, 19) et les usages orientaux permettaient librement aux pauvres de glaner dans les champs. La réflexion de Ruth, *ubicumque clementis*..., suppose néanmoins que quelques propriétaires se montraient un peu rudes. — *Accidit autem*... : providentiellement; c'est ici le nœud du petit drame.

4-7. Booz auprès de ses moissonneurs. — *Et ecce ipse*... Il vient donner le coup d'œil du maître. Cf. III, 2. — *Dominus (Yhovah) vobiscum*.



L'entrée de Bethléem.

cum. Qui responderunt ei : Benedicat tibi Dominus.

5. Dixitque Booz juveni qui messeribus præerat : Cujus est hæc puella?

6. Cui respondit : Hæc est Moabitis quæ venit cum Noemi, de regione Moabitis.

7. Et rogavit ut spicas colligeret remanentes, sequens messorum vestigia ; et de mane usque nunc stat in agro, et ne ad momentum quidem domum reversa est.

8. Et ait Booz ad Ruth : Audi, filia : ne vadas in alterum agrum ad colligendum, nec recedas ab hoc loco ; sed jungere puellis meis,

9. et ubi messuerint, sequere ; madaui enim pueris meis ut nemo molestus sit tibi ; sed etiam, si sitieris, vade ad sarcinulas, et bibe aquas de quibus et pueri bibunt.

10. Quæ cadens in faciem suam et adorans super terram, dixit ad eum : Unde mihi hoc, ut invenirem gratiam ante oculos tuos, et nosse me dignareris peregrinam mulierem?

11. Cui ille respondit : Nuntiata sunt mihi omnia quæ feceris socii tuæ post mortem viri tui, et quod reliqueris parentes tuos et terram in qua nata es, et veneris ad populum quem antea nescibas.

12. Reddat tibi Dominus pro opere tuo, et plenam mercedem recipias a Domino Deo Israel, ad quem venisti, et sub cuius confugisti alas!

Seigneur soit avec vous! Ils lui répondirent : Que le Seigneur avec vous bénisse!

5. Alors Booz dit au jeune homme qui veillait sur les moissonneurs : A qui est cette jeune fille?

6. Il lui répondit : C'est cette Moabite qui est venue avec Noëmi du pays de Moab.

7. Elle nous a demandé de pouvoir recueillir les épis qui seraient demeurés, en suivant les pas des moissonneurs ; et elle est dans le champ depuis le matin jusqu'à cette heure, sans être retournée un moment chez elle.

8. Booz dit à Ruth : Écoutez, ma fille ; n'allez point dans un autre champ pour glaner, et ne partez point de ce lieu ; mais joignez-vous à mes jeunes filles,

9. et suivez partout où l'on fera la moisson, car j'ai commandé à mes gens que nul ne vous fasse aucune peine ; et quand vous aurez soif, allez où sont les vases, et buvez de l'eau dont boivent mes serviteurs.

10. Ruth, se prosternant le visage contre terre, adora, et dit à Booz : D'où me vient que j'aie trouvé grâce à vos yeux, et que vous daigniez me connaître, moi qui suis une femme étrangère?

11. Il lui répondit : On m'a rapporté tout ce que vous avez fait à l'égard de votre belle-mère après la mort de votre mari, et comment vous avez quitté vos parents et le pays où vous êtes née, pour venir chez un peuple qui vous était inconnu auparavant.

12. Que le Seigneur vous rende le bien que vous avez fait, et puissiez-vous recevoir une pleine récompense du Seigneur, le Dieu d'Israël, vers lequel vous êtes venue, et sous les ailes duquel vous avez cherché votre refuge.

Pléase salutation, qui nous montre à quel point le souvenir du Dieu de l'alliance avait pénétré dans la vie et les mœurs de son peuple. Réponse analogue des serviteurs : *Benedicat tibi...*, avec un tour plus respectueux. — *Dixitque juveni...* L'hébr. *na'ar* a ici le sens de serviteur. Booz remarque aussitôt la jeune glaneuse, qu'il n'avait pas encore vue, quoiqu'il la connût de réputation (vers. 11), et il demande : *Cujus puella...?* L'entendant fait son rapport, dans lequel il relève la délicatesse (*rogavit*) et l'activité (*de mane...*) de la « Moabite ». — *Ne ad momentum*. D'après l'hébreu : et elle s'est reposée un peu dans la maison ; c.-à-d. dans la cabane de branchages où les moissonneurs prenaient leurs repas et faisaient la sieste.

8-14\*. Entretien de Booz avec Ruth. — *Audi*,

*Alia*. Appellation bienveillante, qui suppose que Booz n'était plus un jeune homme. Cf. III, 10. Dans l'hébreu, avec une interrogation insinuante : Entends-tu, ma fille? — *Ne vadas...*, *nec recedas...* Ce que Booz a appris de Ruth l'a parfaitement disposé en sa faveur, et il multiplie les offres pleines de bonté. *Jungere puellis* est un trait de grande courtoisie : Ruth serait plus à l'aise avec les personnes de son sexe. — *Ubi messuerint*. Dans l'hébreu : que tes yeux soient sur le champ où ils moissonnent, et suis-les. — *Aguas de quibus... bibunt*. Plutôt : les eaux qu'ils ont puisées. On méfait un peu de vinaigre à cette eau, pour la rendre plus rafraîchissante. Voyez le vers. 14. — *Cadens...* et *adorans* : la prostration complète, à la façon de l'Orient (*Att. archéol.*, pl. LXXIX, fig. 4, 9). — *Dixit ad eum*. Quelques

13. Elle lui répondit : J'ai trouvé grâce à vos yeux, mon seigneur, qui m'avez consolée, et qui avez parlé au cœur de votre servante, bien qu'elle ne soit pas comme l'une de vos servantes.

14. Booz lui dit : Quand l'heure du repas sera venue, venez ici, et mangez du pain, et trempez votre morceau dans le vinaigre. Elle s'assit donc à côté des moissonneurs, et se versa de la bouillie ; elle en mangea, se rassasia, et garda le reste.

15. Elle se leva de là pour continuer à recueillir des épis. Or Booz donna cet ordre à ses gens : Quand même elle voudrait couper l'orge avec vous, ne l'empêchez pas.

16. Jetez même exprès des épis de vos javelles, et laissez-en debout, afin qu'elle n'ait point de honte de les recueillir, et qu'on ne la reprenne jamais de ce qu'elle aura ramassé.

17. Elle glana donc dans le champ jusqu'au soir ; et ayant battu avec une baguette les épis qu'elle avait recueillis, et en ayant tiré le grain, elle trouva environ la mesure d'un éphi d'orge, c'est-à-dire trois boisseaux.

18. S'en étant chargée, elle revint à la ville, et les montra à sa belle-mère ; elle lui présenta aussi et lui donna les restes de ce qu'elle avait mangé, et dont elle avait été rassasiée.

19. Sa belle-mère lui dit : Où avez-vous glané aujourd'hui, et où avez-vous travaillé ? Béni soit celui qui a eu pitié de vous. Ruth lui indiqua celui dans le champ duquel elle avait travaillé, et lui dit que cet homme s'appelait Booz.

13. Quæ ait : Inveni gratiam apud oculos tuos, domine mi, qui consolatus es me, et locutus es ad cor ancillæ tuæ, quæ non sum similis unius puellarum tuarum.

14. Dixitque ad eam. Booz : Quando hora vescendi fuerit, veni huc, et comede panem, et intinge buccellam tuam in aceto. Sedit itaque ad messorum latus, et congersit polentam sibi, comeditque, et saturata est, et tulit reliquias.

15. Atque inde surrexit ut spicas ex more colligeret. Præcepit autem Booz pueris suis, dicens : Etiamsi vobiscum metere voluerit, ne prohibeatis eam ;

16. et de vestris quoque manipulis projicite de industria, et remanere permittite, ut absque rubore colligat, et colligentem nemo corripiat.

17. Collegit ergo in agro usque ad vesperam ; et quæ collegerat virga cædens et excutiens, invenit hordei quasi ephi mensuram, id est tres modios.

18. Quos portans reversa est in civitatem, et ostendit socru suæ ; insuper protulit, et dedit ei de reliquiis cibi sui, quo saturata fuerat.

19. Dixitque ei socrus sua : Ubi hodie collegisti, et ubi fecisti opus ? sit benedictus qui misertus est tui ! Indicavitque ei apud quem fuisset operata, et nomen dixit viri, quod Booz vocaretur.

paroles non moins dignes que modestes. La langue des Moabites différait à peine de celle des Hébreux, comme le démontre l'inscription du roi Mésa, découverte en 1868 (note de IV Reg. III, 4, et *All. archéol.*, pl. LXVIII, fig. 6, 14). — *Reliquis parentis*. L'hébreu est plus explicite : ton père et ta mère. — *Quem... nesciebas*. Hébraïsme, pour désigner un peuple étranger. Cf. Is. LV, 5 ; Zach. VII, 14. — *Sub cufus... alas*. Belle et expressive métaphore. Cf. Ps. xc, 4. — *Locutus es ad cor*. C.-à-d. suavement, amicalement. — *Quæ non sum similitas...* : moi qui ne suis pour vous qu'une étrangère. — De plus en plus touché par la modestie et la réserve discrète de Ruth, Booz lui adresse une nouvelle invitation, supérieure aux précédentes : *quando hora vescendi...*

14<sup>b</sup>-16. Après l'entretien. — *Congersit polentam...* Hébr. : II (Booz) lui présenta du *qâll* ; c.-à-d. du blé grillé, qui formait alors comme aujourd'hui, au temps de la moisson, la base de la nourriture du peuple. Cf. I Reg. XVII, 17 ;

xxv, 18 ; II Reg. XVII, 28 (dans l'hébreu). — *Tulit reliquias* : le reste de la portion qu'on lui avait servie ; elle le réservait pour sa belle-mère (vers. 18). — *Præcepit... Booz*. Il met le comble à sa bienveillance par ces ordres donnés aux moissonneurs. Au lieu de *vobiscum metere*, l'hébreu dit : glaner entre les gerbes ; par conséquent, là où il restait le plus d'épis épars. On ne permettait pas cela indistinctement, à cause des abus qui se seraient produits.

17-18. Ruth rentre le soir auprès de Noém. — *Virga cædens* : pour n'avoir que le grain à emporter. — *Ephi mensuram*. La Vulgate ajoute la glose explicative : *id est tres modios*. L'*efah* valait 38 litr. 88 : glanure considérable pour un seul jour ; on voit que les serviteurs de Booz avaient obéi à ses recommandations (vers. 16).

19-22. Dialogue entre Noém et Ruth. — *Ubi hodie...* Noém est tout étonnée en voyant une quantité si considérable de grain, et elle devine que sa bru avait été l'objet d'une bienveillance

20. Cui respondit Noemi : Benedictus sit a Domino, quoniam eandem gratiam quam præbuerat vivis servavit et mortuis ! Rursumque ait : Propinquus noster est homo.

21. Et Ruth ; Hoc quoque, inquit, præcepit mihi, ut tamdiu messoribus ejus jungerer, donec omnes segetes meterentur.

22. Cui dixit socrus : Melius est, filia mea, ut cum puellis ejus exeas ad metendum, ne in alieno agro quispiam resistat tibi.

23. Juncta est itaque puellis Booz, et tamdiu cum eis messuit, donec hordea et triticum in horreis conderentur.

20. Noémi lui répondit : Qu'il soit béni du Seigneur ; car il a gardé la même bonne volonté pour les morts qu'il a eue pour les vivants. Et elle ajouta : Cet homme est notre proche parent.

21. Ruth lui dit : Il m'a donné ordre encore de me joindre à ses moissonneurs jusqu'à ce qu'il ait recueilli tous ses grains.

22. Sa belle-mère lui répondit : Il vaut mieux, ma fille, que vous alliez moissonner avec les servantes de cet homme, de peur que quelqu'un ne vous fasse de la peine dans le champ d'un autre.

23. Elle se joignit donc aux filles de Booz, et elle moissonna constamment avec elles, jusqu'à ce que les orges et les blés eussent été mis dans les greniers.

## CHAPITRE III

1. Postquam autem reversa est ad socrum suam, audivit ab ea : Filia mea, quæram tibi requiem, et providebo ut bene sit tibi.

2. Booz iste, cujus puellis in agro juncta es, propinquus noster est, et hac nocte aream hordei ventilat.

3. Lavare igitur, et ungere, et induere cultioribus vestimentis, et descende in aream. Non te videat homo donec esum potumque finierit.

4. Quando autem ierit ad dormiendum, nota locum in quo dormiat ; ve-

1. Après que Ruth fut revenue auprès de sa belle-mère, celle-ci lui dit : Ma fille, je pense à vous mettre en repos, et je pourvoirai à votre bonheur.

2. Booz, aux filles duquel vous vous êtes jointe dans le champ, est notre proche parent, et il vannera cette nuit son orgé dans son aire.

3. Lavez-vous donc, parfumez-vous d'huile, et prenez vos plus beaux vêtements, et allez à son aire. Que Booz ne vous voie point jusqu'à ce qu'il ait fini de boire et de manger.

4. Quand il s'en ira dormir, remarquez le lieu où il dormira ; vous y vien-

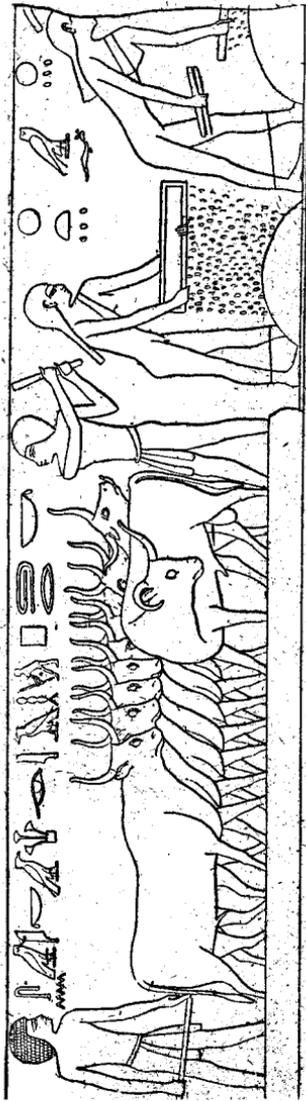
particulière. — *Gratiam quam... vivis servavit...* Booz avait donc témoigné autrefois beaucoup de bonté à Éliméech et à ses fils ; il leur en témoignait encore outre-tombe, dans la personne de leurs veuves. L'hébreu dit, avec une nuance : qui n'a pas été sa miséricorde aux vivants (Noémi et Ruth) ni aux morts (Éliméech et ses fils). — *Propinquus noster...* Plus littéralement : Cet homme est notre proche (parent), il est parmi nos *g'd'el*. Sur ce titre et sur les droits qu'il conférait, voyez Lev. xxv, 25-31, 47-55 ; Deut. xix, 1-13 ; xxv, 5-10, et les commentaires. Voir aussi la suite de la narration.

23. Conclusion. — *Donec hordea...* Jusqu'à la fin de la récolte des céréales.

2° Noémi intervient pour ménager un mariage entre Booz et Ruth. III, 1-6.

CHAP. III. — 1-4. L'exposé du projet. — Le plan est d'abord indiqué en termes généraux,

vers. 1 : *quæram tibi requiem* ; d'après le contexte, par un heureux mariage. Cf. 1, 9. La vie de Ruth avait été jusque-là troublée, agitée. — *Booz iste...* Le plan spécial, vers. 2-4, nous paraît tout d'abord étrange ; mais Noémi agit à bon escient. Elle connaît la vertu de Booz et de Ruth ; de plus elle sait que Booz, à son âge, ne songera au mariage que si l'on agit de manière à lui faire prendre une prompte décision. — *Hac nocte... ventilat.* En Orient, l'opération du vannage a lieu surtout le soir (*hac nocte*), parce qu'elle est favorisée par la brise légère qui se lève habituellement alors. On jette les grains en l'air avec une pelle ; ou bien on les agite dans une sorte de tamis, et le vent emporte la menue paille et la poussière. Voyez l'*Atlas archéol.*, pl. xxxiv, fig. 8, 9 ; pl. xxxv, fig. 8. — *Ungere* : un des détails de la toilette orientale (*Atlas archéol.*, pl. vii, fig. 11, 12). *Cultioribus* est dans



Battage et vannage du blé en Égypte. (D'après une peinture égyptienne.)

niesque, et discooperies pallium quo operitur a parte pedum, et projicies te, et ibi jacebis; ipse autem dicet tibi quid agere debeas.

5. Quæ respondit: Quidquid præceperit faciam.

6. Descenditque in aream, et fecit omnia quæ sibi imperaverat socrus.

7. Cumque comedisset Booz et bibisset, et factus esset hilarior, issetque ad dormiendum juxta acervum manipulorum, venit abscondite, et discooperit pallio a pedibus ejus, se projecit.

8. Et ecce, nocte jam media expavit homo, et conturbatus est, viditque mulierem jacentem ad pedes suos;

9. et ait illi: Quæ es? Illaque respondit: Ego sum Ruth, ancilla tua; expande pallium tuum super famulam tuam, quia propinquus es.

10. Et ille: Benedicta, inquit, es a Domino, filia, et priorem misericordiam posteriore superasti, quia non es secuta juvenes, pauperes sive divites.

11. Noli ergo metuere; sed quidquid dixeris mihi, faciam tibi; scit enim omnis populus qui habitat intra portas urbis meæ mulierem te esse virtutis.

12. Nec abnuo me propinquum, sed est alius me propinquior.

13. Quiesce hac nocte; et, facto mane, si te voluerit propinquitatis jure retinere, bene res acta est; sin autem ille noluerit, ego te absque ulla dubitatione suscipiam, vivit Dominus! Dormi usque mane.

drez, et vous découvrirez la couverture dont il sera couvert du côté des pieds, et vous vous jetterez là et y dormirez. Il vous dira lui-même *ensuite* ce que vous devez faire.

5. Ruth lui répondit: Je ferai tout ce que vous me commanderez.

6. Elle alla donc à l'aire de Booz, et fit tout ce que sa belle-mère lui avait commandé.

7. Et lorsque Booz, après avoir bu et mangé, et être devenu plus gai, s'en alla dormir près d'un tas de gerbes, elle vint doucement, et, ayant découvert sa couverture du côté des pieds, elle se coucha là.

8. Tout à coup, vers minuit, Booz fut effrayé et se troubla voyant une femme couchée à ses pieds;

9. et il lui dit: Qui êtes-vous? Elle lui répondit: Je suis Ruth, votre servante; étendez votre couverture sur votre servante, parce que vous êtes mon proche parent.

10. Booz lui dit: Ma fille, que le Seigneur vous bénisse; cette dernière bonté que vous témoignez dépasse encore la première, parce que vous n'êtes pas allée chercher de jeunes gens, pauvres ou riches.

11. Ne craignez donc point, je ferai tout ce que vous me direz; car tout le peuple de cette ville sait que vous êtes une femme vertueuse.

12. Pour moi, je ne désavoue pas que je sois votre parent; mais il y en a un autre plus proche que moi.

13. Reposez-vous cette nuit; et aussitôt que le matin sera venu, s'il veut vous retenir par son droit de parenté, tout sera bien; s'il ne le veut pas, je vous jure par le Seigneur qu'indubitablement je vous prendrai. Dormez là jusqu'au matin.

le sens, quoique pas dans le texte. — *Non te videat...* Il importait d'écartier tout soupçon fâcheux. — *Quando terit...*: dans un coin de l'aire, pour garder son grain contre les voleurs, ainsi qu'on le fait encore en Palestine. — *Discooperies pallium...*: manière figurée et très expressive de réclamer sa protection, comme Ruth l'expliquera bientôt, vers 9. — *Ipsæ... dicet tibi...* Noémi n'en dit pas plus long, espérant bien que Booz comprendra, et agira selon ses vues.

5-6. Ruth obéit docilement à sa belle-mère.

3° Booz consent à épouser Ruth. III, 7-13.

7-13. La surprise et les promesses de Booz. — *Factus... hilarior*. Hébr.: son cœur fut bon c.-à-d. gai; locution souvent associée aux repas

dans les saints Livres. Cf. Jud. XIX, 6, 9; III Reg. XXI, 7; II Par. VII, 10, etc. — *Expavit et conturbatus est*. Dans l'hébreu, le second verbe signifie: il se pencha en avant; pour mieux voir ce qu'était la forme indécelée qu'il avait aperçue en s'éveillant. — *Expande pallium*. Littéralement: ton alle; c.-à-d. ta protection. Ruth motive immédiatement sa demande, en rappelant à Booz qu'il était son *gêel* ou protecteur légal (*propinquus*). — Noble et généreuse conduite de Booz. Les mots *priorem misericordiam* désignent le dévouement de Ruth pour sa belle-mère; sa seconde bonté (*postérieure*) était celle qui lui faisait rechercher en mariage un homme d'âge mûr, plutôt que des jeunes gens (*non scrutata...*). — *Qua-*

14. Elle dormit donc à ses pieds jusqu'à ce que la nuit fût passée; et elle se leva le matin, avant que les hommes se pussent entre-connaître. Booz lui dit encore : Prenez bien garde que personne ne sache que vous êtes venue ici.

15. Et il ajouta : Étendez le manteau que vous avez sur vous, et tenez-le bien des deux mains. Ruth l'ayant étendu et le tenant, il lui mesura six boisseaux d'orge et les chargea sur elle. Elle rentra à la ville en les portant,

16. et vint trouver sa belle-mère, qui lui dit : Ma fille, qu'avez-vous fait ? Elle lui raconta tout ce que Booz avait fait pour elle,

17. et elle lui dit : Voilà six boisseaux d'orge qu'il m'a donnés, en me disant : Je ne veux pas que votis retourniez vers votre belle-mère les mains vides.

18. Noëmi lui dit : Attendez, ma fille, jusqu'à ce que nous voyons l'issue de cette affaire. Car c'est un homme à n'avoir aucun repos qu'il n'ait accompli tout ce qu'il a dit.

14. Dormivit itaque ad pedes ejus usque ad noctis abscessum. Surrexit itaque antequam homines se cognoscerent mutuo; et dixit Booz : Cave ne quis noverit quod huc veneris.

15. Et rursum : Expande, inquit, pallium tuum quo operiris, et tene utraque manu. Qua extendente, et tenente, mensus est sex modios hordei, et posuit super eam. Quæ portans ingressa est civitatem,

16. et venit ad socrum suam. Quæ dixit ei : Quid egisti, filia ? Narravitque ei omnia quæ sibi fecisset homo,

17. et ait : Ecce sex modios hordei dedit mihi, et ait : Nolo vacuum te reverti ad socrum tuam.

18. Dixitque Noëmi : Expecta, filia, donec videamus quem res exitum habeat ; neque enim cessabit homo nisi compleverit quod locutus est.

## CHAPITRE IV

1. Booz alla donc à la porte de la ville, et s'y assit; et voyant passer ce parent dont il a été parlé auparavant, il

1. Ascendit ergo Booz ad portam, et sedit ibi. Cumque vidisset propinquum præterire de quo prius sermo habitus

quid dixeris... Booz se déclare prêt à remplir tous les devoirs d'un g<sup>d</sup>el; il avertit néanmoins Ruth qu'elle a un plus proche parent, qui devra être d'abord consulté. — Si te volerit... Dans l'hébreu : S'il te rachète, bien, qu'il te rachète (g<sup>d</sup>ol); mais, s'il ne veut pas te racheter, je te rachèterai moi-même.

14-18. Ruth revient le matin auprès de Noëmi. — Antequam homines... : donc avant l'aurore. — Cave ne quis... Comme Noëmi, vers. 3<sup>e</sup>, Booz veille à la bonne égyptienne revêtue d'un grand manteau. — Expande pallium : l'ample vêtement que les femmes orien-



tales, quand elles sortent, portent par-dessus tous les autres (Atlas archéol., pl. II, fig. 14; pl. III, fig. 6. — Sex modios. Probablement six séah (le tiers de l'éfah, ou 12 ltr. 99); c'était le double de ce que Ruth avait glané dans sa première journée, II, 17. — Posuit super eam : sur sa tête, à la manière de l'Orient (Atlas archéol., pl. II, fig. 12). — Quæ portans ingressa... L'hébreu n'a qu'un verbe, au masculin : Et il entra dans la ville. Booz revint donc aussi à Bethléem. — Quid egisti ? Dans le texte : Qui es-tu ? La Vulgate traduit la pensée. — Expecta... Noëmi est tranquille, car elle comprend que les choses sont en bonne voie.

4<sup>e</sup> L'affaire du mariage est légalement traitée à la porte de la ville. IV, 1-12.

CHAP. IV. — 1-6. Le plus proche parent de Ruth refuse de l'épouser. Scène dramatique. — Ascendit : sans retard Booz exécute sa promesse. Ad portam : le lieu habituel des réunions, où se traitaient les affaires entre concitoyens. Cf. Deut. XVI, 18; Jud. XIX, 5, etc. — Propinquus : le g<sup>d</sup>el, comme plus haut. — Vocans eum nomine. Dans l'hébreu : p<sup>l</sup>ôm<sup>t</sup> 'almônt; locution qui équivaut à notre « un tel ». C'est encore Booz qui parle : Assieds-toi ici, un tel. Le narrateur a voulu dissimuler le nom par cette tournure; ou bien il ne le connaissait plus. — Decem

est, dixit ad eum : Declina paulisper, et sede hic, vocans eum nomine suo. Qui divertit, et sedit.

2. Tollens autem Booz decem viros de senioribus civitatis, dixit ad eos : Sedete hic.

3. Quibus sedentibus, locutus est ad propinquum : Partem agri fratris nostri Elimelech vendet Noemi, quæ reversa est de regione Moabitide;

4. quod audire te volui, et tibi dicere coram cunctis sedentibus et majoribus natu de populo meo. Si vis possidere jure propinquitatis, eme, et posside; sin autem displicet tibi, hoc ipsum indica mihi, ut sciam quid facere debeam; nullus enim est propinquus, excepto te, qui prior est, et me, qui secundo sum. At ille respondit : Ego agrum emam.

5. Cui dixit Booz : Quando emeris agrum de manu mulieris, Ruth quoque Moabitidem, quæ uxor defuncti fuit, debes accipere, ut suscites nomen propinqui tui in hereditate sua.

6. Qui respondit : Cedo juri propinquitatis; neque enim posteritatem familiæ meæ delere debeo. Tu meo utere privilegio, quo me libenter carere profiteor.

7. Hic autem erat mos antiquitus in Israël, inter propinquos, ut si quando alter alteri suo juri cedebat, ut esset firma concessio, solvebat homo calceamentum suum, et dabat proximo suo; hoc erat testimonium cessionis in Israël.

lui dit en l'appelant par son nom : Venez un peu ici, et asseyez-vous. Ce parent vint donc et il s'assit.

2. Et Booz, ayant pris dix hommes des anciens de la ville, leur dit : Asseyez-vous ici.

3. Après qu'ils furent assis, il dit à son parent : Noëmi, qui est revenue du pays de Moab, doit vendre une partie du champ d'Elimelech notre parent.

4. J'ai désiré vous l'apprendre, et vous le dire devant tous ceux qui sont assis en ce lieu et devant les anciens de mon peuple. Si vous voulez l'acquérir par le droit que vous avez de plus proche parent, achetez-le et possédez-le. Mais, si cela vous déplaît, déclarez-le-moi, afin que je sache ce que j'ai à faire. Car il n'y a point d'autre parent que vous, qui êtes le premier, et moi, qui suis le second. Il lui répondit : J'achèterai le champ.

5. Booz ajouta : Quand vous aurez acheté le champ de Noëmi, il faudra aussi que vous épousiez Ruth la Moabite, qui a été la femme du défunt; afin que vous fassiez revivre le nom de votre parent dans son héritage.

6. Il lui répondit : Je vous cède mon droit de parenté; car je ne dois pas éteindre moi-même la postérité de ma famille. Usez vous-même de mon privilège, dont je déclare que je me prive volontiers.

7. Or c'était une ancienne coutume en Israël entre parents que, s'il arrivait que l'un cédât son droit à l'autre, afin que la cession fût valide, celui qui se démettait de son droit était son soulier et le donnait à son parent : c'était là le témoignage de la cession en Israël.

*vtros* : les témoins de la cause à juger (vers. 4). Ce nombre est encore requis chez les Juifs modernes pour constituer une assemblée légale. — *Partem agri...* : la portion de champ; par conséquent tout son champ, et pas seulement une partie. Le parfait hébreu « a vendu » peut signifier « a mis en vente »; ce qui reviendrait à *vendit* de la Vulgate. — *Fratris*, dans le sens large. — *Coram cunctis sedentibus...* Un grand nombre d'habitants s'étaient approchés, attirés par la curiosité. Cf. vers. 11-12. — *Si vis... jure propinquitatis...* D'après la loi, Lev. xxv, 25, le *g'd'el* avait en tout temps le droit d'acheter la propriété foncière aliénée par ses proches. — *Agrum emam*. L'autre consent à user de son privilège, car il y trouvait probablement son avantage; mais il oublait une condition préalable, que Booz lui rappelle aussitôt : *Ruth*

*quoque...* Dans le cas actuel, les deux choses allaient ensemble, et même la seconde primait la première, en vertu de la loi du lévirat. — *Cedo...* Dans l'hébreu : Je ne puis racheter pour moi, de crainte que je ne fasse tort à mon propre héritage. En effet, l'acquéreur du champ, s'il épousait Ruth et en avait des enfants, était obligé d'abandonner à ceux-ci une propriété dont il n'aurait recueilli aucun avantage personnel. Il est vraisemblable, comme le pensait Josephé, que ce premier *g'd'el* était déjà marié et père de famille.

7-12. Booz s'engage publiquement à épouser Ruth et à racheter le champ. — *Hic mos...* : solvebat. Acte symbolique, qui revenait à dire que l'on renonçait au droit de fouler en maître la propriété en question. Cf. Deut. xxv, 9, et le commentaire. — *Testes vos...* Déclaration offi-

8. Booz dit donc à son parent : Otez votre soulier. Et il l'enleva aussitôt de son pied.

9. Booz dit alors devant les anciens et devant tout le peuple : Vous êtes témoins aujourd'hui que j'acquiers tout ce qui a appartenu à Elimelech, à Chélon et à Mahalon, l'ayant acheté de Noémi,

10. et que je prends pour femme Ruth la Moabite, femme de Mahalon, afin que je fasse revivre le nom du défunt dans son héritage; et que son nom ne s'éteigne pas dans sa famille parmi ses frères et parmi son peuple. Vous êtes, dis-je, témoins de ce fait.

11. Tout le peuple qui était à la porte et les anciens répondirent : Nous en sommes témoins. Que le Seigneur rende cette femme qui entre dans votre maison, comme Rachel et Lia, qui ont établi la maison d'Israël, afin qu'elle soit un exemple de vertu dans Ephrata, et que son nom soit célèbre dans Bethléem;

12. que votre maison devienne comme la maison de Phares, que Thamar enfanta à Juda, par la postérité que le Seigneur vous donnera de cette jeune femme.

13. Booz prit donc Ruth et l'épousa; et après qu'elle fut mariée, le Seigneur lui fit la grâce de concevoir et d'enfanter un fils.

14. Et les femmes dirent à Noémi : Béni soit le Seigneur, qui n'a point permis que votre famille fût sans successeur, et qui a voulu que son nom se conservât dans Israël;

15. afin que vous ayez un enfant qui console votre âme, et qui vous nourrisse dans votre vieillesse, car il vous est né de votre belle-fille qui vous aime, et qui vous vaut beaucoup mieux que si vous aviez sept fils.

16. Noémi, ayant pris l'enfant, le mit

8. Dixit ergo propinquo suo Booz : Tolle calceamentum tuum; Quod statim solvit de pede suo.

9. At ille majoribus natu et universo populo : Testes vos, inquit, estis hodie, quæ possederim omnia quæ fuerunt Elimelech, et Chelion, et Mahalon, tradente Noemi;

10. et Ruth Moabitudem, uxorem Mahalon, in conjugium sumpserim, ut suscitem nomen defuncti in hereditate sua, ne vocabulum ejus de familia sua ac fratribus et populo deleatur. Vos, inquam, hujus rei testes estis.

11. Respondit omnis populus qui erat in porta et majores natu : Nos testes sumus. Faciat Dominus hanc mulierem, quæ ingreditur domum tuam, sicut Rachel et Liam, quæ ædificaverunt domum Israel, ut sit exemplum virtutis in Ephrata, et habeat celebre nomen in Bethlehem;

12. fiatque domus tua sicut domus Phares, quem Thamar peperit Judæ, de semine quod tibi dederit Dominus ex hac puella.

13. Tulit itaque Booz Ruth, et accepit uxorem; ingressusque est ad eam, et dedit illi Dominus ut conciperet et pareret filium.

14. Dixeruntque mulieres ad Noemi : Benedictus Dominus, qui non est passus ut deficeret successor familiæ tuæ, et vocaretur nomen ejus in Israel,

15. et habeas qui consoletur animam tuam, et enutriat senectutem; de nuru enim tua natus est, quæ te diligit, et multo tibi melior est quam si septem haberes filios.

16. Susceptumque Noemi puerum po-

celle, pleine de solennité (vers. 9-10), dont toute l'assistance prend acte aussitôt (*nos testes...*), non sans formuler des souhaits de bonheur (vers. 11-12), qui montrent à quel point Booz et Ruth avaient gagné les sympathies des habitants de Bethléem. — *Rachel et Liam*. Quoique plus jeune, Rachel est nommée la première parce qu'elle avait son tombeau non loin de la ville. Cf. Gen. xxxv, 16, 19. — *Quæ ædificaverunt...* en donnant des enfants à Jacob. Fréquente métaphore. — *Ut... exemplum...* Dans l'hébreu, ces paroles sont appliquées à Booz : Sois puissant dans Ephratah, et fais-toi un nom dans Bethléem. Le langage est rythmé, comme la poésie. — *Sicut domus Phares*. Cf. Gen. xxxviii, 28-29. La maison de Phares

avait beaucoup mieux réussi que celle de son frère Zara.

5° Mariage de Booz et de Ruth; naissance d'Obed. IV, 13-17.

13-17. *Dixeruntque mulieres...* Noémi revient à l'avant-scène, comme au début du livre. — *Successor*. Dans l'hébreu : un *gâel*, un rédempteur. — *Vocaretur nomen...* C.-à-d. : son nom sera célèbre (voyez le vers. 11). — Au lieu de *diligit*, l'hébreu emploie le parfait : qui t'a aimée. *Septem filios* est un nombre rond pour dire : un grand nombre. — *Susceptumque Noemi...* Charmant détail. L'hébreu n'a qu'une expression (*omânet*, gardienne) pour *nutricis ac gerulae* de la Vulgate. — *Vocaverunt...* Le père, auquel revenait

suit in sinu suo, et nutricis ac gerulæ fungebatur officio.

17. Vicinæ autem mulieres congratulantes ei, et dicentes : Natus est filius Noemi, vocaverunt nomen ejus Obed. Hic est pater Isai, patris David.

18. Hæ sunt generationes Phares : Phares genuit Esron ;

19. Esron genuit Aram, Aram genuit Aminadab ;

20. Aminadab genuit Nahasson, Nahasson genuit Salmon ;

21. Salmon genuit Booz, Booz genuit Obed ;

22. Obed genuit Isai, Isai genuit David.

dans son sein, et elle le portait, et lui tenait lieu de nourrice.

17. Les femmes ses voisines s'en réjouissaient avec elle, en disant : Il est né un fils à Noëmi ; et elles l'appelèrent Obed. C'est lui qui fut père d'Isaï, père de David.

18. Voici les générations de Pharès : Pharès fut père d'Esron ;

19. Esron, d'Aram ; Aram, d'Aminadab ;

20. Aminadab, de Nahasson ; Nahasson, de Salmon ;

21. Salmon, de Booz ; Booz, d'Obed ;

22. Obed, d'Isaï ; et Isaï fut père de David.

ce droit, laisse faire. *Obed* signifie serviteur. — *Hic pater...* Réflexion du narrateur, qui révèle le but direct de son récit. Il la complète dans les versets suivants.

6° Généalogie de David, depuis Pharès. IV, 18-22.

18-22. Cette liste importante est citée trois autres fois dans la Bible : au premier livre des Paralipomènes, II, 10-12 ; dans saint Matthieu,

I, 3-6 ; dans saint Luc, III, 32-33. — *Esron*. Cf. Gen. XLVI, 12 ; Num. XXVI, 21. — *Aram*. Cf. I Par. II, 9. La forme hébraïque de ce nom est *Râm*. — *Aminadab*, *Nahasson*. Cf. Ex. VI, 23. — *Salmon*. Cf. I Par. II, 11, 51, 54. — *Salmon...* *Booz* : « de Rahab, » ajoute saint Matthieu, I, 5 ; la Chananéenne qui avait sauvé les deux espions de Josué (Jos. II, 1 et ss.). — *Isaï... David*. Cf. I Reg. XVI, 1 et ss.

